



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-33

Nature de l'acte :
3.1 - Acquisitions

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

Le 12 octobre 2022 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 06/10/2022, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, François CESMAT, Maxime MUGNIER.

Excusé : Patrick VEYRET, Arnaud VUICHARD, Aurélie BEAUD.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Vanessa DUVAL.

01 – Acquisition de parcelles chemin du Vua

Mme le Maire rappelle que par décision municipale N°2022-06 en date du 05 juillet 2022, il a été décidé d'acquérir par voie de préemption le bien situé 36 chemin du Vua, à Savigny cadastré section B sous les numéros 1516, 1519 et 1893 appartenant à M. CHAITEMPS André pour un montant de 520 000 €.

Suite à cette préemption, M. CHAITEMPS a informé Mme le Maire de son souhait de vendre les parcelles cadastrées section B N°1514 et 1891 situées en limite du bien préempté.

Mme le Maire précise que ces parcelles sont limitrophes à des biens communaux (école et centre technique municipal). Il paraît donc judicieux pour la commune de se porter acquéreur de l'ensemble de ces biens.

M. CHAITEMPS propose de vendre à la commune l'ensemble de sa propriété situé au 36 chemin du Vua au prix total de 740 000 €.

Vu les estimations du service des domaines en date du 13 juin 2022 et du 15 septembre 2022 fixant la valeur vénale des parcelles,

Vu la décision municipale n°2022-06 en date du 05 juillet 2022 portant sur l'acquisition d'un bien préempté,

Entendu l'exposé de Mme le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : Décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B, N°1516, N°1519, N°1893, N°1514 et N°1891 pour un montant total de 740 000 €.

ARTICLE 2 : Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette décision.

La secrétaire de Séance,

Vanessa DUVAL.

Le Maire,

Béatrice FOL

Mesures de publicité :

Télétransmise le 25/10/2022

Affichée le 25/10/2022

Certifiée exécutoire le 25/10/2022

Le Maire

Béatrice FOL



[Handwritten signature]



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-34

Nature de l'acte :
8.3 - Voirie

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

Le **12 octobre 2022** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **06/10/2022**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, François CESMAT, Maxime MUGNIER.

Excusé : Patrick VEYRET, Arnaud VUICHARD, Aurélie BEAUD.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Vanessa DUVAL.

02 – Travaux de voirie

M. Yann FOL, adjoint à la voirie, indique que les voies communales sont très dégradées et que des travaux doivent être réalisés rapidement.

Il précise qu'il a contacté plusieurs entreprises pour obtenir des devis, mais compte tenu des problèmes d'approvisionnement en matière première, du manque de personnel, une seule entreprise a transmis une offre.

Les travaux à réaliser ont été priorisés en fonction des urgences et concernent l'avenue, la route de Cortagy et la route de Cessens.

Certains secteurs ont été écartés en raison des futurs travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales. Le montant total des travaux s'élève à 75 795,60 € HT soit 90 954, 72 € TTC.

Entendu cet exposé, et après délibération,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : Décide de confier la réalisation de travaux de voirie à l'entreprise ENROBALP pour un montant HT de 75 795,60 € HT soit 90 954, 72 € TTC.

ARTICLE 2 : Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer le devis correspondant.

La secrétaire de Séance,

Vanessa DUVAL

Le Maire,

Béatrice FOL.

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 25/10/2022
- Affichée le 25/10/2022

- Certifiée exécutoire le 25/10/2022

Le Maire

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-35

Nature de l'acte :
9.1 - Autres domaines de compétence des communes

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

Le **12 octobre 2022** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **06/10/2022**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, François CESMAT, Maxime MUGNIER.

Excusé : Patrick VEYRET, Arnaud VUICHARD, Aurélie BEAUD.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Vanessa DUVAL.

03 – Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Convention d'adhésion au Conseil Energie

Mme le Maire informe que le Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) a mis en place un service Conseil Energie. Ce service mutualisé permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien compétent à coût maîtrisé.

Ce technicien énergie, à partir d'une connaissance fine du patrimoine de la commune et des opportunités du territoire aide les communes adhérentes à entreprendre des actions concrètes d'économies d'énergie, de limitation des émissions de gaz à effet de serre, de promotion et d'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Le SYANE propose de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles la commune va bénéficier de ce service.

Le conseiller énergie assurera des missions d'expertise sur la thématique de l'efficacité énergétique dans le domaine de la performance énergétique du patrimoine de la commune (bâtiments, éclairage public, ...) et dans le domaine du développement des énergies renouvelables. Les principales missions de ce conseiller consistent à analyser le patrimoine de la collectivité, à accompagner les projets, à sensibiliser et former.

L'adhésion implique une cotisation annuelle assise sur le nombre d'habitant (population DGF), le coût du service est 1,60 € par habitant avec une participation du Syane à hauteur de 50% soit un reste à la charge de la commune 0,80 €/habitant soit un total pour 2022 de 792,80 euros.

Entendu l'exposé de Mme le Maire
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : Approuve la convention d'adhésion au Conseil Energie du Syane et autorise Mme le Maire ou son représentant à la signer.

ARTICLE 2 : Désigne Monsieur Sébastien DESBIEZ-PIAT, élu référent et Mme BOUQUET Céline, référent technique.

La secrétaire de Séance,

Vanessa DUVAL



Le Maire,

Béatrice FOL.

Mesures de publicité :

Télétransmise le 25/10/2022

Affichée le 25/10/2022

Certifiée exécutoire le 25/10/2022

Le Maire

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-36

Nature de l'acte :
3.3 - Locations

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

Le 12 octobre 2022 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 06/10/2022, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, François CESMAT, Maxime MUGNIER.

Excusé : Patrick VEYRET, Arnaud VUICHARD, Aurélie BEAUD.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Vanessa DUVAL.

05 – Tarifs de locations des salles communales.

Salle communale polyvalente et salle citoyenne

Vu la délibération en date du 23 janvier 2016 fixant les tarifs d'occupation des salles communales,

Considérant la nécessité de modifier ces tarifs notamment pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

Article Unique : Adopte les tarifs suivants

➤ GRANDE SALLE

		COMMUNE	HORS COMMUNE
Évènements Familiaux	Vin d'honneur	200	350
	Repas	250 €	550 €
Associations : manifestations à but lucratif		100 €	450 €
Réunions		100 €	250 €
Forfait 2 salles (grande salle + citoyenne)		280 €	650 €

- Caution : 500 €

- Forfait nettoyage : 350 € (les tables et chaises devront être nettoyées et rangées)

La location de la cuisine est comprise dans les tarifs.

➤ SALLE CITOYENNE

Réservée aux associations et aux personnes domiciliées à Savigny.

- Association communale : gratuite
- Journée ou soirée sans cuisine : 80 €
- Journée ou soirée avec cuisine : 160 €
- Caution : 500 €

La secrétaire de Séance,

Vanessa DUVAL



Le Maire,

Béatrice FOL.



Mesures de publicité :

Télétransmise le 25/10/2022

Affichée le 25/10/2022

Certifiée exécutoire le 25/10/2022

Le Maire

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-37

Nature de l'acte :
7.5 - Subvention

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

Le **12 octobre 2022** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **06/10/2022**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, François CESMAT, Maxime MUGNIER.

Excusé : Patrick VEYRET, Arnaud VUICHARD, Aurélie BEAUD.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Vanessa DUVAL.

06 – Comice Agricole des jeunes agriculteurs des cantons de Frangy / Seyssel et St Julien-en-Genevois
Aide financière

Mme le Maire explique à l'Assemblée que les jeunes agriculteurs des cantons de Frangy / Seyssel et St Julien-en-Genevois ont organisé le 17 septembre 2022 un comice agricole « la rentrée d'étables » à Minzier. Dans le cadre de cette manifestation, ils ont sollicité une aide financière.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité,

Article Unique : Décide d'accorder une subvention de 100 € aux jeunes agriculteurs des cantons de Frangy/Seyssel et de St Julien-en-Genevois.

La secrétaire de Séance,

Vanessa DUVAL

Le Maire,

Béatrice FOL.

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 29/10/2022
- Affichée le 04/11/2022
- Certifiée exécutoire le 04/11/2022.

Le Maire

Béatrice FOL



